

Lettre mensuelle : Mars 2016

UN PROJET POUR REO



Courriel : un-projet-pour-reo@orange.fr

Site : <http://unprojetpourreo.free.fr>



PROVERBE : « Si l'ombre ne vient pas à l'antilope, l'antilope ira jusqu'à l'ombre » (Burkinabè)

REO

EN ACTUALITES ET EN PHOTOS



Lac à la saison des pluies (Séboun) →



Extrait du SEDELAN 503 - Journée de la femme et système scolaire au Burkina.

Quand les orphelines n'ont plus accès à l'enseignement secondaire !

Je trouve très regrettable, qu'au Burkina, la journée internationale de la femme soit réduite à « la fête de la femme », et que le débat se réduise à un débat sur le pagné du 8 mars ! Alors qu'il y aurait tant à faire pour que les droits des femmes rejoignent les droits des hommes, et que les droits des filles soient les mêmes que ceux des garçons ! Parmi les femmes, les orphelines et les veuves sont les plus démunies. Elles sont quasiment sans droit. Les orphelines ont peu de chance de poursuivre des études au-delà du CM2 et donc de prétendre au métier de leur choix. Je vais illustrer cela par le cas de Denise. Un cas réel, je n'ai fait que changer son prénom.

Orpheline de père, sa maman a du mal à nourrir et soigner ses enfants. Elle a pu scolariser sa fille Denise jusqu'au CM2. Denise a eu son CEP en juin 2014, mais, cette année-là, elle n'a pas obtenu l'entrée en 6°. Elle n'a pas trouvé de place dans un établissement public. Sa maman était loin de pouvoir rassembler les 80 000 F nécessaires pour l'inscrire dans un établissement privé. Je lui ai conseillé d'inscrire à nouveau sa fille au CM2. Ce qu'elle a fait. Et en juin 2015 Denise obtenait son entrée en 6°. Suivant mes conseils, je lui avais dit de demander d'être affectée au Lycée Provincial, d'un bon niveau, et pourtant le moins cher. Mais cette année là encore, pas de place dans le public.

C'est que le « continuum est passé par là ! ». Un décret a modifié l'ensemble du système scolaire, en instaurant le continuum. Ce dernier a pour vocation de regrouper les enseignements de la maternelle, du primaire et des collèges de la 6° à la 3°. Avec comme corolaire, que les lycées publics auront pour vocation de n'accueillir que les élèves de la seconde à la terminale (alors qu'au Burkina, jusqu'à maintenant, ils regroupaient les classes de la 6° jusqu'à la terminale). Ils devront donc abandonner les classes de 6° - 5° - 4° - 3°. C'est ainsi que le Lycée Provincial, qui avait 7 classes de 6°, n'en a plus que 3, et qu'il projette d'en fermer 2 en octobre 2016, et la dernière en 2017 !

Mais retournons voir Denise. N'ayant obtenu de place, ni au Lycée Provincial, ni au Lycée Municipal, elle a été affectée dans un lycée privé dont la scolarité s'élève à 77 500 F. (pour toute l'année, au lieu de moins de 20 000 F au Provincial). Ayant été affectée, sur les documents adressés à Denise et à sa mère, il est clairement dit que Denise n'aura que 27 500 F à payer pour la scolarité, l'état prenant en charge les 50 000 F restants. Ayant reçu un appui financier pour faciliter la scolarité des orphelines, sachant que la maman n'était pas capable de payer les 27 500 F, j'ai pris en charge la scolarité de Denise.

A ma grande stupeur, en janvier 2016, Denise est venue me voir, me disant qu'elle avait été chassée de sa classe avec tous ceux qui n'avaient pas payé les 50 000 F impayés, c'est-à-dire, la part de l'état ! Oui, vous avez bien lu ! Les élèves qui ne paient pas la part de l'état sont chassés de la classe, puis bientôt de l'établissement. Voulant en savoir plus, j'ai contacté l'intendant qui m'a dit que l'état leur avait affecté de nombreux élèves (les ¾ je crois), si bien qu'en ce mois de janvier ils ne pouvaient plus payer les professeurs. Et donc, qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de demander aux parents la part de l'état ou de fermer l'établissement. J'ai négocié la possibilité de payer une certaine somme par mois, et j'ai fait signer un papier certifiant que je serai remboursé quand l'état aura versé sa part.

Le continuum a d'autres conséquences. Les parents ne trouvent plus de place dans les établissements publics. Incapables de payer la scolarité de leurs enfants dans les établissements privés, ils se tournent vers les cours du soir. Aujourd'hui, nombreux sont les garçons, et surtout les filles, qui ont eu leur CEP en juin 2015, et qui se retrouvent en cours du soir de 18 h à 20 h, 5 jours par semaine (soit 10 h de cours par semaine ; parfois un peu plus quand des cours sont donnés le jeudi après-midi, voire aussi le samedi après-midi). Leurs chances d'obtenir le BEPC en 4 ans, et même en 6 ans, sont quasiment nulles !

Certaines abandonnent définitivement les études et restent à la maison pour aider leur maman, la tante ou la grand-mère. D'autres se tournent vers l'apprentissage (coiffure ou couture) et y restent de longues années (5 à 6 ans sans rémunération), faute de pouvoir s'installer à leur compte.

LE PRADET

EN ACTUALITES ET EN PHOTOS



plage du Monaco →



✓ Le CONCERT du DIMANCHE 6 Mars 2016

Un grand merci pour avoir donné de leur temps à l'ensemble vocal "LA CANTARELLE", dirigé par Mireille STATHOPOULOS et aux musiciens : DUO SAXO MISTRAL et Mandoline Guitare ARDLAUD, qui nous ont proposé un agréable moment de plaisir partagé. Merci à tous ceux qui ont fait le déplacement pour assister au concert et nous permettre de récolter des fonds dans le but d'améliorer la cantine et le quotidien des parrainés.



✓ La préparation et le chargement du container

Tout au long de mars nous avons fait un gros travail de préparation pour envoyer 6 m3. Les parrains ont répondu en nombre pour envoyer un carton à leur filleul. UPPR en a fait pour le Centre, les salariés ... Tout a été étiqueté et répertorié avec soin. Chargement au Pradet, transport à Six Fours, déchargement, mise sur palette. Enfin chargement du container qui devrait arriver fin mai à Réo.

